



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 17 novembre 2025 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

Lot 3 293 392 du cadastre du Québec – 10700, boulevard Bécancour

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 3 293 392 du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment principal pour avoir une marge de recul avant minimale de 7 mètres au lieu de 8 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit à la grille de spécifications pour la zone R03-333 de l'annexe 1 du règlement de zonage numéro 1787.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.

Ville de Bécancour, le 22 octobre 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville